

**Séance du 20 JANVIER 2009**
**DELIBERATION N° CS 2009-01-05**

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DE « LA COMMISSION COMPOSEE EN JURY »**

NOM			L'an deux mil neuf, le vingt janvier 2009 à 10 heures 30, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au Cinéma l'Alba, route du Tavignano à Corte. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
PRENOM	N°	FONCTION	
48	27	27	

Mesdames : Isabelle BENIGNI.

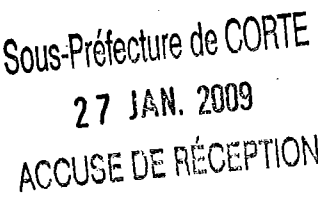
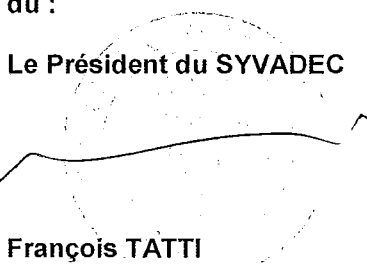
Messieurs : Louis BRUSA, Maurice PASQUALINI, Henri POYET, Ange ROVERE, François TATTI, Jean-Noël VALERY, Pierre GUIDONI, Pierre-Paul DEGORTES, Eugène BETTELANI, José GIANSILY, Jean-Louis MASSIANI, Paul LIONS, Ange-Pierre VIVONI, Antoine FABIANI, Xavier POLI, Jean PAJANACCI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, François COLONNA, Jean-Pierre GIORDANI, Paul ROSSI, Séverin MEDORI.

Mesdames Christiane LECCIA, suppléante de Monsieur Laurent PERALDI, Pancrace MAURIZINI, suppléante de Monsieur Claudy OLMETTA.

Messieurs : René DOMINICI, suppléant de Monsieur Dominique ROSSI, Jean-Pierre ZEREGA, suppléant de Monsieur Richard PELLEGRINI.

Mesdames : Emmanuelle DE GENTILI.

Messieurs : Guy ARMANET, Paul GIUDICELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre PETROGNANI, Emile ZUCCARELLI, Jean ZUCCARELLI, Pierre-François ANGELINI, Pancrace GUGLIELMACCI, Antoine GREANI, Jean-Baptiste GIFFON, Hyacinthe MATTEI, André MAURY, Paul-Marie BARTOLI, Paul PERLA, Louis MERIA, Georges GIANNI, Joseph PIETRI, René SERRA, Toussaint SORBA, Joseph TAFANI.

NOM	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :  <div style="text-align: center;">  </div>	et publication (affichage) ou notification du :  Le Président du SYVADEC  <div style="text-align: center;">  </div> François TATTI
Monsieur Jean-Pierre GIORDANI		
09 janvier 2009		
09 janvier 2009		

**Objet : Désignation des membres élus de « la Commission composée en jury »**

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert concernant le marché de Maîtrise d'œuvre et d'OPC pour la Réhabilitation d'un quai de transfert d'ordures ménagères et de déchets propres sur le site de Teghime, conformément à l'article 74 - III du code des marchés publics, « une commission d'appel d'offres composée en jury » doit être désignée.

Du fait de l'absence de mission de conception, aucune prime ne sera attribuée aux candidats.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de désigner les membres élus de « la commission composée en jury ».

Sont désignés par le Comité Syndical les membres suivants :

Titulaires : GIORDANI Jean-Pierre, ROSSI Dominique, GIUDICELLI Paul, GREANI Antoine, VIVONI Ange Pierre.

Suppléants : LIONS Paul, GIFFON Jean Baptiste, MASSIANI Jean Louis, FABIANI Antoine, GUIDONI Pierre.

Ces explications entendues, Monsieur Le Président, demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

**27 membres présents,  
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Rappelle que le Président du Syvadec ou son représentant, est Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres composée en jury,
- Désigne les membres élus de « la commission composée en jury », comme précité.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi de la présente délibération.

Fait à Corté, le 20 janvier 2009  
Extrait certifié conforme,  
**Le Président,**

  
**François TATTI**

Sous-Préfecture de CORTE

27 JAN. 2009

ACCUSE DE RÉCEPTION